

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le mardi 26 juin 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (323-06-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (324-06-2012) ;
3. Adoption du règlement numéro 278-1 remplaçant l'article 5 du règlement numéro 278 (325-06-2012);
4. Adoption du règlement numéro 533 – honoraires professionnels pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques dans le cadre du projet de construction d'un quartier général de police (326-06-2012) ;
5. Avis de motion – règlement (#529) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans les rues du Campagnol, du Prunier-Noir, du Grand-Héron et de l'Érable-Noir (327-06-2012);
6. Avis de motion – règlement (#535) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager de l'îlot central et de plantation d'arbres sur la place du Ruisseau Noir dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir » (328-06-2012);
7. Avis de motion – règlement modifiant les articles 1.1, 22, 39 et 40 du règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et la réutilisation du sol dégagé (329-06-2012) ;

8. Adoption du règlement numéro 364-2 modifiant le règlement numéro 364 afin de retirer les travaux prévus dans les objets du règlement, ajouter des honoraires professionnels, réduire le montant de l'emprunt, ajouter de nouveaux bénéficiaires au bassin de taxation « B », établir une nouvelle répartition entre les bénéficiaires et abroger le règlement numéro 364-1 (330-06-2012);
9. Autorisation - imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro BLE-100512-DR (331-06-2012);
10. Autorisation de signature – entente et transaction - cession des lots 2 888 584, 3 797 883, 3 797 884, 3 797 885 et 3 797 888 par Les Investissements Vercaan inc. (332-06-2012) ;
11. Autorisation – vente de deux (2) parties du lot 2 922 340 - Rang Saint-François (333-06-2012) ;
12. Cession par emphytéose des lots 2 921 997 et 4 986 184 à l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne pour les fins de construction d'un bâtiment de services et l'agrandissement du stationnement (334-06-2012) ;
13. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 2183, chemin Gascon (335-06-2012);
14. Refus - demandes de modification au règlement de zonage (336-06-2012);
15. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (337-06-2012) ;
16. Adoption de soumission – aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc/Florilège (338-06-2012) ;
17. Suspension du projet - regroupement des corps policiers de Terrebonne et de Mascouche (339-06-2012) ;
18. Adoption du projet de règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la nouvelle zone 9362-20 (côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després) – autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements (340-06-2012) ;
19. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-177 (341-06-2012) ;
20. Adoption du projet de règlement numéro 1001-180 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard Terrebonne), l'usage du groupe « Hébergement, classe F – centre d'accueil (342-06-2012);
21. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-180 (343-06-2012) ;

22. Adoption du projet de règlement numéro 1001-181 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandir la zone 8559-46 (5^e Avenue) et modifier les normes d'implantation applicables à ce développement résidentiel intégré (344-06-2012) ;
23. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-181 (345-06-2012) ;
24. Adoption du projet de règlement numéro 1001–185 modifiant le règlement de zonage 1001 – remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au nord-ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol) par sept nouvelles zones applicables au projet de développement « Urbanova » ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable (346-06-2012) ;
25. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-185 (347-06-2012) ;
26. Adoption du projet de règlement numéro 1003-004 modifiant le règlement de construction 1003 – autoriser les garages en sous-sol pour les habitations uni, bi et trifamiliales comprises à l'intérieur du projet « Urbanova » et définir des mesures d'évaluation du développement durable de ce secteur (348-06-2012) ;
27. Avis de motion – projet de règlement numéro 1003-004 (349-06-2012) ;
28. Adoption du projet de règlement numéro 1005-018 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 concernant les dispositions applicables au projet « Urbanova » (350-06-2012) ;
29. Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-018 (351-06-2012) ;
30. Adoption du projet de règlement numéro 1001-176 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 9462-70 et ajout d'une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon (352-06-2012);
31. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-176 (353-06-2012) ;
32. Période de questions ;
33. Levée de l'assemblée (354-06-2012).

Donné à Terrebonne, ce 22^e jour du mois de juin 2012.

Me Denis Bouffard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 JUIN 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 26 juin 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Denis Poitras, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille, Monsieur le conseiller Jean-Luc Labrecque et M. Denis Levesque, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 323-06-2012
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 324-06-2012
PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 325-06-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement remplaçant l'article 5 du règlement numéro 278 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtement bitumineux, d'installation de l'éclairage routier et d'aménagement paysager sur les rues du Bosquet, du Carat, Guillemette, de l'Émeraude, du Copal et place du Copal afin d'exiger une seule compensation par terrain bâti ou bâtissable, soit adopté sous le numéro 278-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 326-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement pourvoyant aux honoraires professionnels pour la réalisation d'un programme de besoins fonctionnels et techniques dans le cadre du projet de construction d'un quartier général de police et prévoyant un emprunt au montant de 197 500\$, soit adopté sous le numéro 533.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 327-06-2012

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 529) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans les rues du Campagnol, du Prunier-Noir, du Grand-Héron et de l'Érable-Noir et prévoyant un emprunt au montant de 1 989 317\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 328-06-2012

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 535) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager de l'îlot central et de plantation d'arbres sur la place du Ruisseau Noir dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et prévoyant un emprunt au montant de 257 500 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 329-06-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 449-1) modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, afin d'ajouter la signification des mots « bâtiment accessoire » et « bâtiment sans fondation », de prévoir la disposition des matériaux dans un site autorisé et d'ajouter qu'un chèque certifié ou une traite bancaire soit remis comme garantie.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 330-06-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement 364 afin de retirer les travaux d'installation d'égoûts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et de plantation d'arbres, de conserver les dépenses préalables à ces travaux soit les honoraires professionnels tels que plan et devis des travaux d'infrastructures, étude de géométrie, étude géotechnique, études environnementales et caractérisation biologique et caractérisation environnementale, réduisant ainsi le montant de la dépense et de l'emprunt à 515 500\$ au lieu de 2 803 900\$, d'ajouter de nouveaux bénéficiaires au bassin « B », d'établir une nouvelle répartition entre les bénéficiaires et d'abroger le règlement 364-1, soit adopté sous le numéro 364-2.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 331-06-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur-adjoint de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-100512-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-764-REC du Comité exécutif du 13 juin 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-100512-DR.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 332-06-2012

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du 13 juin 2012 recommandant au Conseil municipal d'accepter la cession des lots 2 888 584, 3 797 883, 3 797 884, 3 797 885 et 3 797 888 du cadastre du Québec par Les Investissements Vercan inc. en contrepartie du remboursement des taxes foncières municipales pour les années 2005 à 2009 inclusivement, avec intérêt au taux de 6 % jusqu'au 1^{er} octobre 2011, pour un montant de 355 169,62\$ avec prise d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU QUE cette recommandation faisait suite à un accord concernant une transaction à être signée par les parties selon les conditions suivantes, à savoir :

- 1) La compagnie transfère à la Ville la propriété des lots visés par l'avis d'expropriation dans le dossier SIA-M 186598-1107, le tout pour la somme de un dollar (1\$) dont quittance totale et finale ;
- 2) La compagnie s'engage à signer un reçu-quittance qui sera joint à l'entente à intervenir;
- 3) Le montant de 355 169,62 \$ mentionné ci-dessus est versé en considération de l'utilisation par la Ville des lots 2 888 584, 3 797 883, 3 797 884, 3 797 885 et 3 797 888 du cadastre du Québec depuis l'année 2005 et constitue un remboursement des taxes payées par Vercan sur lesdits lots pour les années 2005 à 2009 inclusivement;
- 4) La compagnie donne quittance complète et finale à la Ville à l'égard de toute créance, de quelque nature que ce soit, pouvant grever la propriété ;
- 5) La Ville acquiert tous les droits et intérêts dans la propriété avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2010 et déclare n'avoir aucune taxe, compensation ou tarification à percevoir sur la propriété depuis cette date jusqu'à la date de signature des présentes, dont quittance totale et finale à cet égard à la compagnie;

- 6) Le remboursement mentionné ci-dessus sera effectué par la Ville dans les 15 jours de la publication de l'avis de transfert de propriété, sous réserve de la radiation de toute entrée adverse au registre foncier ;
- 7) La compagnie s'engage à se désister de la requête en contestation du droit à l'expropriation intentée dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-05-016420-113 dans les cinq (5) jours de la signature de l'entente-transaction.

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente-transaction à intervenir avec Les Investissements Vercaan inc. et tout autre document afférent, s'il y a lieu, le tout selon les conditions mentionnées ci-dessus.

QUE le montant de 355 169,62 \$ soit financé pour un montant de 189 655,68 \$ en vertu d'un certificat de disponibilité de crédits émis le 14 décembre 2010 sous le numéro 2010-0351 et pour un montant de 165 513,94 \$ à être financé directement par les surplus libres en vertu d'un certificat de disponibilité de crédits émis le 4 juin 2012 sous le numéro 2012-0180.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 333-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant la recommandation CE-2012-775-REC du Comité exécutif du 13 juin 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente de deux (2) parties du lot numéro 2 922 340 du cadastre du Québec, situées sur le rang St-François, d'une superficie de 826,4 m², au prix de 62,68\$/m² pour la partie 1, et de 894,9 m², au prix de 65,82\$ m² pour la partie 2, à la compagnie « Club de golf Le Cardinal inc. ». Lesdites parties du lot sont plus amplement démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 20300 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE le Conseil accepte les promesses d'achat présentées par la compagnie « Club de golf Le Cardinal inc. », datées du 19 avril 2012.

QUE Me Mario Beauchamp, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 334-06-2012

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-824-DEC mandatant le Groupe Plein Air Terrebonne pour l'animation du parc de la Rivière ;

ATTENDU QUE le Groupe Plein Air Terrebonne désire, dans le cadre de ses opérations d'animation, construire un bâtiment de services qui inclura des hangars pour ses équipements nautiques ;

ATTENDU QUE l'achalandage du parc, depuis son aménagement et l'animation du site, nécessite l'agrandissement du stationnement ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a consenti au cautionnement du prêt pour la construction du bâtiment de services et à l'agrandissement du stationnement aux termes de la résolution du Conseil municipal numéro 120-03-2012 ;

ATTENDU QUE pour réaliser la construction du bâtiment de services et du stationnement, une cession en emphytéose des lots 2 921 997 et 4 986 184 du cadastre du Québec est nécessaire ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-789-REC du Comité exécutif du 13 juin 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne cède, par emphytéose, pour une durée de vingt-cinq (25) ans, les lots numéros 2 921 997 et 4 986 184 du cadastre du Québec à l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte d'emphytéose.

QUE Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte d'emphytéose.

QUE les frais et honoraires professionnels soient à la charge de l'organisme.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 335-06-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 24 avril 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 2183, chemin Gascon;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 25 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-0649), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé et l'aménagement paysager de la nouvelle construction est finalisé, et ce, selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 29 mai 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 336-06-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite aux recommandations CE-2012-611-REC, CE-2012-612-REC, CE-2012-616-REC, CE-2012-617-REC, CE-2012-620-REC, CE-2012-621-REC et CE-2012-622-REC du Comité exécutif, refuse les demandes de modification au zonage suivantes :

- aménagement d'un local devant servir à des fins de services de garde en installation au 2791, boulevard des Plateaux;
- aménagement d'un local devant servir à des fins de services de garde en installation au 1236, rue Yves-Blais;
- permettre de poursuivre des activités de type commercial au 2653, chemin Saint-Charles;
- la réduction des dimensions normatives applicables à un lotissement résidentiel situé à l'intérieur de la zone 7964-91, considérant que la demande est non-conforme aux normes de lotissement édictées au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins, en regard des grandes affectations du territoire;
- modification du nom de la voie publique Ouimet;
- modifier le zonage applicable à la zone 9461-45 à l'effet d'y permettre l'usage habitation de deux (2) et trois (3) logements en sus des usages existants et d'y augmenter la norme d'occupation maximale du terrain à 50% au lieu de 30%;
- permettre la conversion de l'ensemble de la propriété sise au 300, avenue de la Pommeraie, à l'usage de bureaux de professionnels en services dentaires.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 337-06-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 34 suivants en y retirant le point # 17, lequel est remis.

- 1. D12-1010** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1121, rue de l'Abricotier / lots 3 988 979 et 3 989 004
Construction Pm

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel consultant daté du 01-05-2012 et identifié " Annexe A ".

- 2. D12-1323** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2466, rue de l'Azalée / lot 4 247 575
Les Constructions Auger Ouellette inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 24 mai 2012 et identifié "Annexe A ".

- 3. D12-1411** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1556, rue Rodrigue / lot 4 243 035
Construction Ri-Mar inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Luc Girard de Plan Design daté d'avril 2012 et identifié "Annexe A ".

- 4. D12-1177** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1610, rue Rodrigue / lot 4 243 026
R & R Plante inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créabitations N. Perron daté du mois de mai 2012 et identifié "Annexe A".

5. **D12-1343** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1671, rue Rodrigue / lot 4 247 597
André Rioux

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design daté de juin 2003 et identifié "Annexe A".

6. **D12-1379** **Projet d'abattage d'arbres**
70, rue de Bordeaux / lot 4 436 493
François Groulx

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 29 mai 2012 et identifié "Annexe A".

7. **D12-1388** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
135, rue du Bruant / lot 4 310 479
Les Développements Précision inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par DAA daté du 25-05-2009 et identifié "Annexe A".

8. **D12-1015** **Projet de construction accessoire (piscine) et d'aménagement paysager**
220, rue de la Buse / lot 4 310 523
Karen Hardy

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine) et d'aménagement paysager, tel que représenté au document soumis par Karen Hardy daté du 2 mai 2012 et identifié "Annexe A".

9. **D12-1328** **Projet de construction accessoire (piscine)**
266, rue du Grand-Héron / lot 4 618 700
Paul Rioux

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine) tel que représenté au document soumis par Paul Rioux daté du 25 mai 2012 et identifié "Annexe A".

10. **D12-1466** **Projet de construction accessoire (clôture)**
344, rue du Grand-Héron / lot 4 459 754
Yvon Cusson

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (clôture) tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 05 juin 2012 et identifié "Annexe A".

11. **D12-1049** **Projet de modification du concept d'implantation d'un bâtiment de la phase VIII, maisons de ville**
rue de la Pruche / lot 4 301 549
9250-2424 Québec inc.

QUE le Conseil municipal accepte le plan concept d'implantation modifié pour le lot 4 915 416 réalisé par Luc Denis, architecte, en date du 23 avril 2012 montrant un bâtiment composé de 6 unités d'habitations en rangée (maisons de ville), tel qu'identifié "Annexe A".

12. **D12-1318** **Projet de rénovation extérieure**
114-116, rue Gagnon / lot 2 440 213
Alain Lamoureux

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Alain Lamoureux daté du 24 mai 2012 et identifié " Annexe A".

13. **D12-0389** **Projet de rénovation résidentielle et projet d'abattage d'un arbre**
484, rue Saint-Pierre / lot 2 440 279
Mario Martin

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis technique soumis par le demandeur daté du 4 juin 2012 et identifié " Annexe A".

14. **D12-1435** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché**
305, rue Gagné / lot 3 781 249
9242-5396 Québec inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 24 mai 2012 et identifié " Annexe A ".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 24 mai 2012 et identifié "Annexe A ".

15. **D12-0873** **Projet de démolition partielle et d'agrandissement d'une habitation résidentielle et projet de construction d'un garage détaché**
830, côte de Terrebonne / lot 2 921 482
Réjean Gauvreau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de démolition partielle du bâtiment ainsi que le projet d'agrandissement résidentiel, tels que représentés aux documents soumis par Gau Designs & Concepts datés du 7 avril 2012 et identifiés "Annexe A ".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Gau Designs & Concepts daté du 7 avril 2012 et identifié "Annexe B".

16. **D12-0848** **Projet de validation des modifications apportées lors de la construction d'une habitation unifamiliale (retour du dossier D10-2712)**
2400, côte de Terrebonne / lot 2 921 947
Simon Drouin

QUE le Conseil municipal accepte, par rapport à l'approbation municipale antérieure # 539-11-2010, les modifications apportées au bâtiment principal telles que représentées au devis descriptif soumis par le demandeur et identifié "Annexe A".

17. **D12-0850** **Projet de rénovation résidentielle**
4575, côte de Terrebonne / lot 2 439 502
Louis Forget

Ce point est retiré.

18. **D12-1157** **Projet d'aménagement d'une terrasse saisonnière « Maître-Glacier »**
1821, chemin Gascon / lot 3 264 443
Maître-Glacier

QUE le Conseil municipal refuse le projet d'aménagement d'une terrasse saisonnière tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et identifiés "Annexe «A », et ce, en fonction des articles 205, 207, 223 et 225 du Règlement sur les PIIA # 1005, lesquels favorisent des interventions physiques de qualité sur les bâtiments et compatibles avec leur architecture et le milieu et des aménagements mettant en valeur la façade principale du bâtiment ainsi que le paysage de la rue.

19. **D12-1264** **Projet d'agrandissement industriel « Acier Bata »**
3365, rue Jacob-Jordan / lot 2 124 261
Acier Bata inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel tel que représenté au document soumis par Bertrand Frigon, architecte, daté du 11 mai 2012 et identifié " Annexe A".

20. **D12-1400** **Projet d'agrandissement résidentiel (abri d'auto permanent)**
4160, rue d'Argentenay / lot 2 121 757
Serge Therrien

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Frédéric St-Marseille daté du 28-05-2012 et identifié "Annexe A".

21. **D12-0996** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
255, rue de Briançon / lot 2 921 020
Eric Danis

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les plans d'architecture Denis Lafrenière inc. daté du 23 avril 2012 et identifié " Annexe A ".

22. **D12-1469** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1835, rue Claire / lot 2 122 483
Julie Leclerc

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Sabrina Boudrias des Architectures Gosselin inc. daté du 5 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

23. **D12-1298** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3200, chemin Comtois / lot 2 124 057
Jean-Philippe Levesque

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gratien Chassé Service de plans daté du 10 mai 2012 et identifié "Annexe A".

24. **D12-0904** **Projet d'agrandissement résidentiel**
2050, rue de l'Éclipse / lot 1 887 193
Christian Laperle

QUE le Conseil municipal autorise le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au plan réalisé par Pierre Lachapelle daté du 6 juin 2012 et identifié "Annexe A".

25. **D12-1396** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2781, rue du Florilège / lots 4 798 736 et 4 048 919
Sophie Des Ruisseau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plan Drummond daté du 30 mai 2012 et identifié "Annexe A".

26. **D12-1337** **Projet de construction d'un garage détaché**
5330, rue de Jourdain / lot 1 890 028
Steeve Girard

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 31 mai 2012 et identifié "Annexe A".

- 27. D12-1356 Projet de construction d'un garage détaché
3041, rue Picard / lot 1 891 176
George Alexandre Bowie**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Bâtiment Préfab daté du 15 mai 2012 et identifié "Annexe A".

- 28. D12-1418 Projet d'agrandissement résidentiel et
projet de construction d'un garage détaché
471, rue Populaire / lot 2 916 737
Suzanne Gagnon**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Robert Prud'homme, conseiller en architecture, daté du 31 mai 2012 et identifié " Annexe A ".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Home Dépôt daté du 31 mai 2012 et identifié "Annexe B".

- 29. D12-1399 Projet d'agrandissement résidentiel
776, rue Raymond-Martel / lot 1 950 339
Martin Cloutier**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Évolution architecture inc. daté du 3 mars 2009 et identifié " Annexe A ".

- 30. D12-1290 Projet d'agrandissement résidentiel
1781, rue René / lot 1 887 118
Caroline Daigle**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Martin Cyr daté du 5 mai 2012 et identifié "Annexe A" aux conditions suivantes :

- Au retrait de la porte de service proposée en façade de l'agrandissement;

- Que la porte de garage en façade de l'agrandissement soit centrée par rapport au pignon;

- Que l'agrandissement soit implanté à plus d'un mètre du garage détaché existant.

- 31. D12-0929 Projet de construction d'un garage détaché
1685, boulevard des Seigneurs / lot
2 123 475
André Bérubé**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Groupe JR. Levesque daté du 30 mai 2012 et identifié "Annexe A ", conditionnellement à ce que la pente de la toiture soit modifiée par 2 versants 4 dans 12.

- 32. D12-0346 Projet de démolition d'une habitation unifamiliale et de construction d'une habitation multifamiliale
101, rue Chartrand / lot 2 439 145
Groupe Verticap inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de démolition du bâtiment ainsi que le projet de construction d'une habitation multifamiliale - classe D tels que représentés aux documents soumis par Verticap inc., révisés en date du 8 juin 2012, et identifiés "Annexe A", conditionnellement à l'octroi d'une dérogation relativement à l'article 260 du Règlement de zonage # 1001.

- 33. D12-0260 Projet de modification de la façade du bâtiment
1020-1024, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 122
Antonio and Marianna Maniatis Family Trust**

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par Dorel Friedman, architecte, daté du 20 février 2012, tel qu'identifié " Annexe A ", option C, considérant que ce dernier n'assure pas les objectifs de réaménagement qualitatif du bâti et de l'aménagement des espaces libres.

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet de réaménagement du stationnement tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 12 juin 2012 et identifié "Annexe B", considérant l'absence d'une intervention en matière d'aménagement d'îlot paysager et de fermeture d'entrée charretière.

- 34. D12-0363 Projet d'agrandissement résidentiel
1339, rue Hall / lot 2 916 458
Réal Morency**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Stéphane Lalancette, technologue, et le demandeur, daté du 7 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 338-06-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc/Florilège (SA12-9002) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 mai 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juin 2012, à savoir :

Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides)	240 664,52\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	267 770,09\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	319 275,23\$ t.t.c.
Terrassement Limoges et Fils	327 308,73\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Bernard Paysagiste inc.	358 894,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 juin 2012 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste des firmes bc²fp, groupe-conseil, et Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste des firmes bc²fp, groupe-conseil, et Planex, en date du 13 avril 2012, au montant de 183 097,69\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 26 juin 2012;

ATTENDU la recommandation CE-2012-802-REC du Comité exécutif du 20 juin 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 12 juin 2012, pour l'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc/Florilège, pour un montant de 209 319\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0189 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 112 675,50\$ (taxes en sus) soit financé à même les surplus libres pour la portion « A » et qu'un montant de 96 643,50\$ (taxes en sus) soit financé à même le fonds de l'arbre pour la portion « B ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 339-06-2012

ATTENDU la résolution numéro 111212-2-35 de la Ville de Mascouche, adoptée le 11 octobre 2011, demandant à la Ville de Terrebonne de signifier son intérêt à effectuer une étude conjointe visant à examiner les différentes possibilités de regroupement de leur corps de police ;

ATTENDU la résolution numéro 509-11-2011 de la Ville de Terrebonne, adoptée le 14 novembre 2011, donnant suite à la demande de la Ville de Mascouche ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a été saisi des conclusions de l'étude préliminaire comportant les éléments d'une éventuelle offre de services de la Ville de Terrebonne à la Ville de Mascouche ;

ATTENDU QUE cette étude indique que les conditions favorables à un regroupement des corps policiers ne seront pas réunies avant, entre autres, que le nouveau quartier général du corps de police de Terrebonne ne soit construit et entièrement fonctionnel ;

ATTENDU QU'il est prématuré de réaliser une étude plus poussée afin d'établir les modalités et les conditions d'une entente de services concernant une desserte policière par la Ville de Terrebonne sur le territoire de la ville de Mascouche;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du 20 juin 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Michel Morin**

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la suspension des analyses et de toutes discussions concernant un éventuel regroupement des corps de police de Terrebonne et de Mascouche jusqu'à ce que les conditions favorables soient réunies.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 340-06-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després, afin d'y autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements et d'y fixer les normes d'implantation applicables.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 341-06-2012

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 (# 1001-177) afin de créer une nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després, afin d'y autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements et d'y fixer les normes d'implantation applicables, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 342-06-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-180 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard de Terrebonne) l'usage du groupe « Hébergement classe F – centre d'accueil ».

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 343-06-2012

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 (# 1001-180) afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard de Terrebonne) l'usage du groupe « Hébergement classe F – centre d'accueil », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 344-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-181 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8559-46 (5^e avenue) aux dépens de la zone 8560-50 et de modifier les normes d'implantation applicables pour un développement résidentiel intégré dans cette nouvelle zone.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 345-06-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 (# 1001-181) afin d'agrandir la zone 8559-46 (5^e avenue) aux dépens de la zone 8560-50 et de modifier les normes d'implantation applicables pour un développement résidentiel intégré dans cette nouvelle zone, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 346-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-185 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au Nord-Ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol), par les nouvelles zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27, spécifiquement applicables au projet de développement « Urbanova », ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 347-06-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 (# 1001-185) afin de remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au Nord-Ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol), par les nouvelles zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27, spécifiquement applicables au projet de développement « Urbanova », ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 348-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1003-004 modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin d'autoriser les garages en sous-sol pour les habitations uni, bi et trifamiliales comprises à l'intérieur du projet « Urbanova » (zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27) et de définir, à l'intention de ce même projet, des mesures d'évaluation du développement durable.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 349-06-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de construction numéro 1003 (# 1003-004) afin d'autoriser les garages en sous-sol pour les habitations uni, bi et trifamiliales comprises à l'intérieur du projet « Urbanova » (zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27) et de définir, à l'intention de ce même projet, des mesures d'évaluation du développement durable, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 350-06-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1005-018 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Urbanova ».

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 351-06-2012

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-018) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Urbanova », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 352-06-2012

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-176 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'agrandir la zone 9462-70 aux dépens de la zone 9462-43 et d'ajouter une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 353-06-2012

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 (# 1001-176) afin d'agrandir la zone 9462-70 aux dépens de la zone 9462-43 et d'ajouter une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 354-06-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
